



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ANSSFD 

Agence Nationale de Surveillance des
Systèmes Financiers Décentralisés

Situation au 31 décembre 2024 du secteur de la microfinance au Bénin

Philippe A. R. DAHOUI

Macroéconomiste,

Directeur général de l'ANSSFD

 +229 01 69 52 00 00

 +229 01 40 38 00 00

 secretariat2@anssf.d.bj

 <https://anssf.d.bj>

PLAN

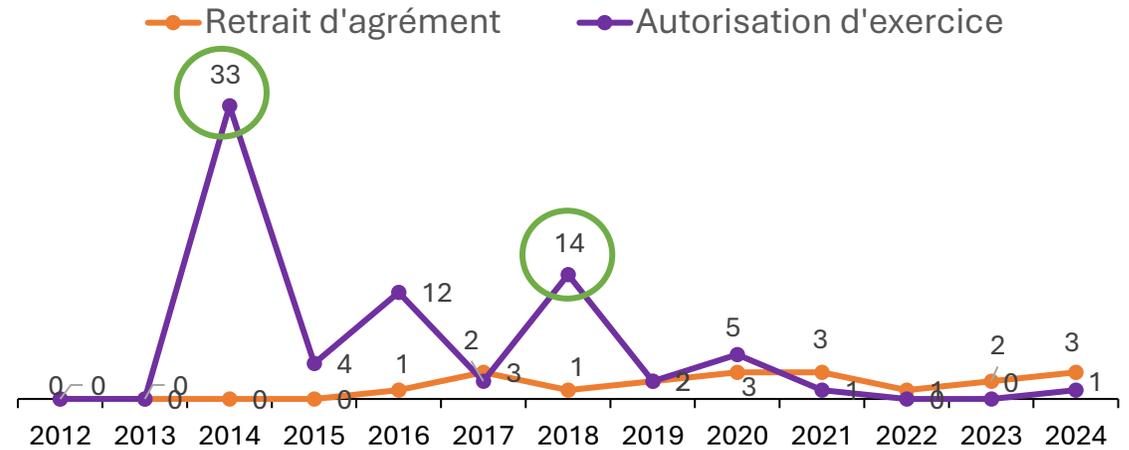
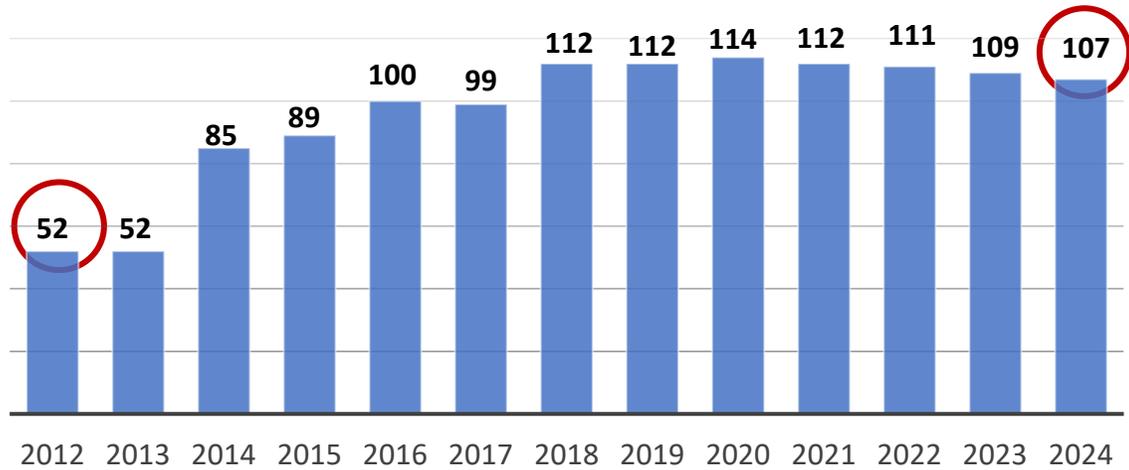
1. Introduction
2. Evolution de quelques indicateurs clés du secteur entre 2012 et 2024
3. Point des actions de surveillances du secteur
4. Conclusion

Introduction

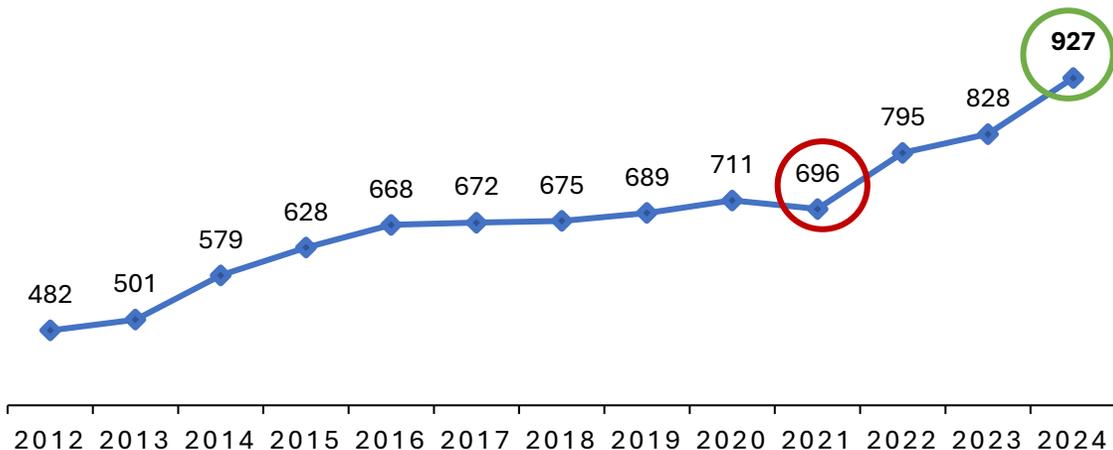
- Depuis plus d'une dizaine d'années, le secteur de la microfinance du Bénin est régi par la Loi 2012-14 portant réglementation des SFD en République du Bénin.
- Cette loi a permis de structurer le secteur mais aussi, de relever certaines limites qui ont conduit à l'élaboration et l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UMOA, le **21 décembre 2023**, à Cotonou d'une **nouvelle loi uniforme** régissant la microfinance dans UEMOA.
- Cette communication vise à présenter l'état du secteur au **31 décembre 2024** et évaluer les progrès réalisés jusque là, avant l'entrée en vigueur de ce nouveau cadre réglementaire en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

2. Évolution de quelques indicateurs clés de performance entre 2012 et 2024

→ Évolution du nombre de SFD agréés ou autorisés



→ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS DE SERVICES



En dehors de l'accompagnement à la conformité des SFD existants déjà dans le secteur avant la mise en vigueur de la loi en 2012 au Bénin, **74** nouvelles autorisations d'exercices ont été accordées et **19** retraits d'agrément ont été opérés entre 2012 et 2024.

Le nombre de points de service des SFD a considérablement augmenté (ou presque doublé) au cours de ces 12 dernières années, passant de **482** PS en 2012 à **927** PS au 31/12/2024. Ceci traduit :

- Une meilleure accessibilité des populations aux services financiers ;
- Une contribution au renforcement de l'inclusion financière ;
- Un élargissement de la couverture géographique et une dynamisation de l'activité économique locale ; etc.

➔ Répartitions des points de service des SFD au 31 décembre 2024

N°	DEPARTEMENTS	NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	%
1	BORGOU	134	14,46%
2	COLLINES	91	9,82%
3	COUFFO	37	3,99%
4	LITTORAL	102	11,00%
5	MONO	52	5,61%
6	ZOU	87	9,39%
7	ALIBORI	52	5,61%
8	ATACORA	38	4,10%
9	ATLANTIQUE	153	16,50%
10	DONGA	49	5,29%
11	OUEME	90	9,71%
12	PLATEAU	42	4,53%
TOTAL GENERAL		927	100%

FORME JURIDIQUE	NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	%
IMCEC	537	30,20%
ASSOCIATION	280	57,93%
SOCIETE	110	11,87%
TOTAL GENERAL	927	100%

✓ Le pays dispose d'au moins un point de service dans tous les départements et communes.

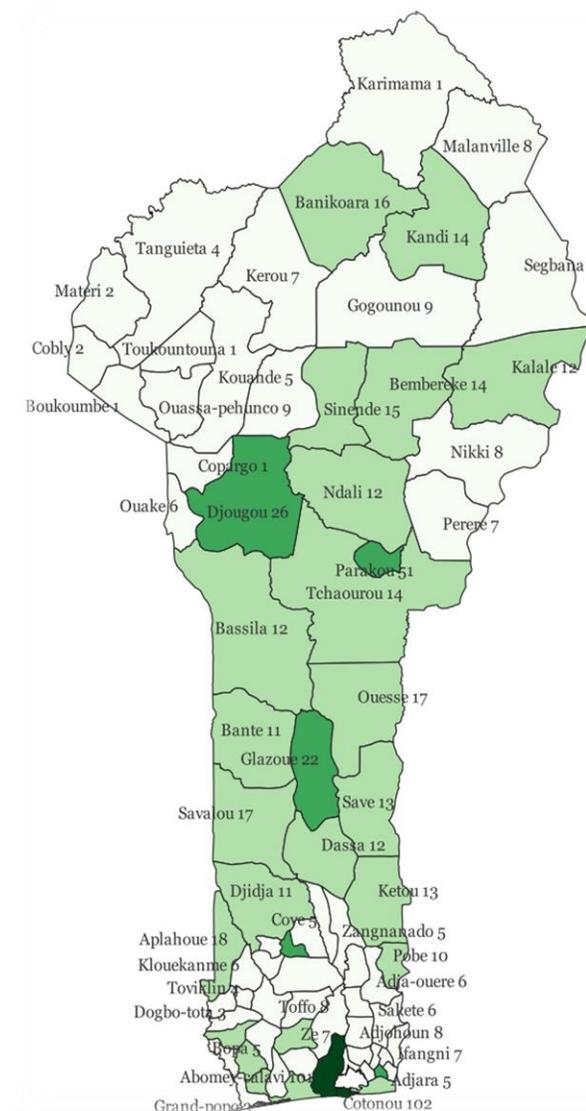
- Le département ayant le plus de points de service est l'ATLANTIQUE ; suivi du BORGOU et du LITTORAL.

- Les départements du COUFFO, ATACORA et DONGA sont ceux qui présentent moins de points de services.

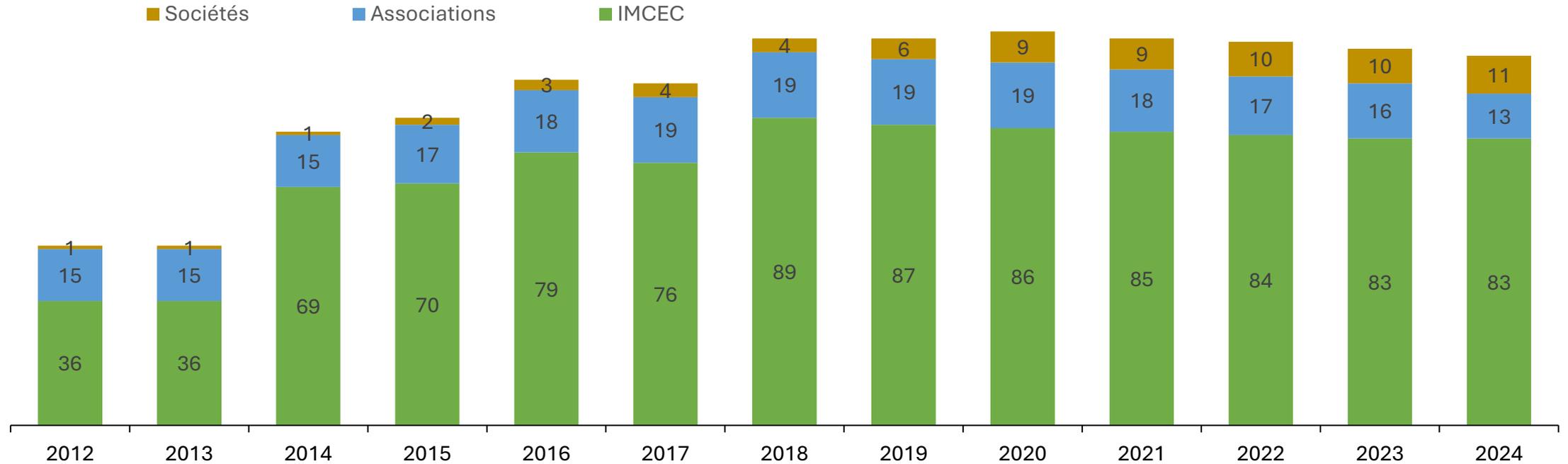
- Il convient de souligner que les Communes de COTONOU (11%) et ABOMEY-CALAVI (10,9%) sont celles qui présentent plus de points de service contrairement aux Communes de AGUEGUE, KARIMAMA, TOUKOUNTOUNA et SO-AVA qui n'en présentent presque pas.

✓ Par ailleurs, seulement 50% (soit 273 arrondissements sur 546) sont couverts par les SFD.

- Ce qui traduit le besoin non encore atteint d'une couverture géographique



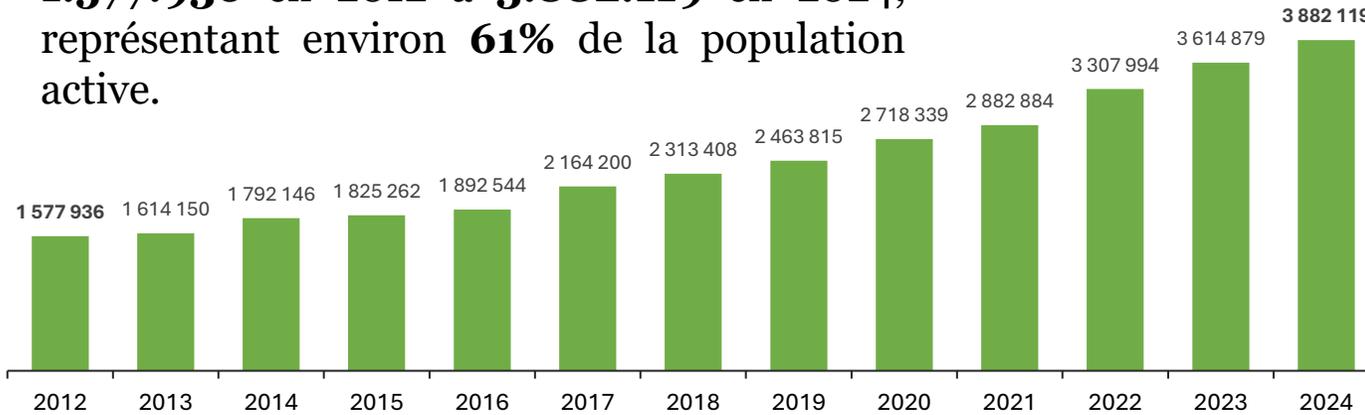
→ Evolution du nombre de SFD agréés par forme juridique



- ❑ Les IMCEC dominent largement le secteur avec (en moyenne) **76%** de SFD ; suivi des Association (**18%**) et les sociétés (**5%**) qui, contrairement aux autres ont gardé une croissance au cours de la période, passant initialement de **un (01) SFD** en 2012 à **onze (11) SFD** au 31 décembre 2024.

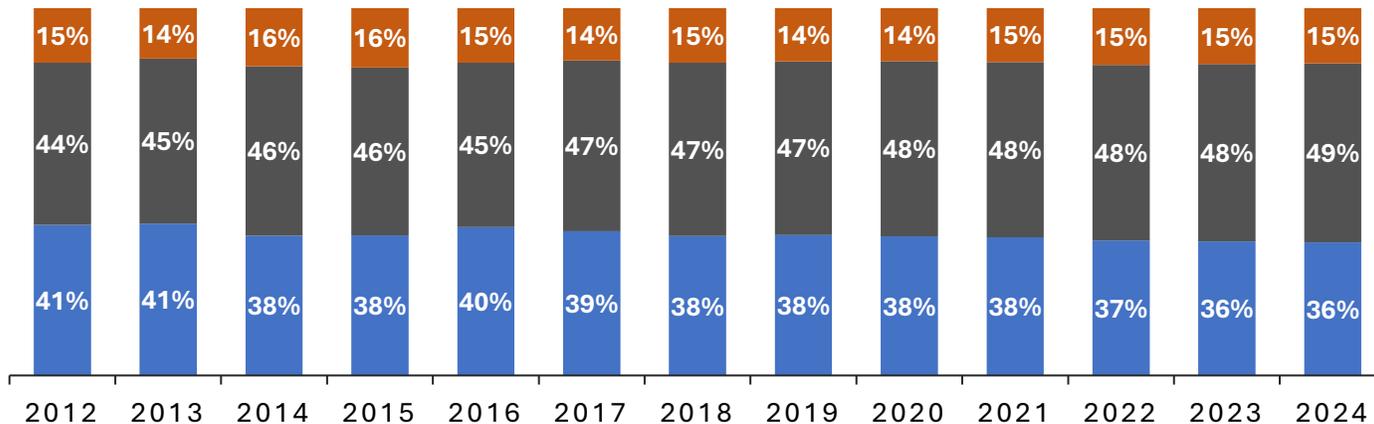
→ Evolution de la clientèle des SFD

L'effectif de la clientèle des SFD est passé de **1.577.936** en 2012 à **3.882.119** en 2024, représentant environ **61%** de la population active.



• Selon le genre

■ Personnes morales ■ Femmes ■ Hommes

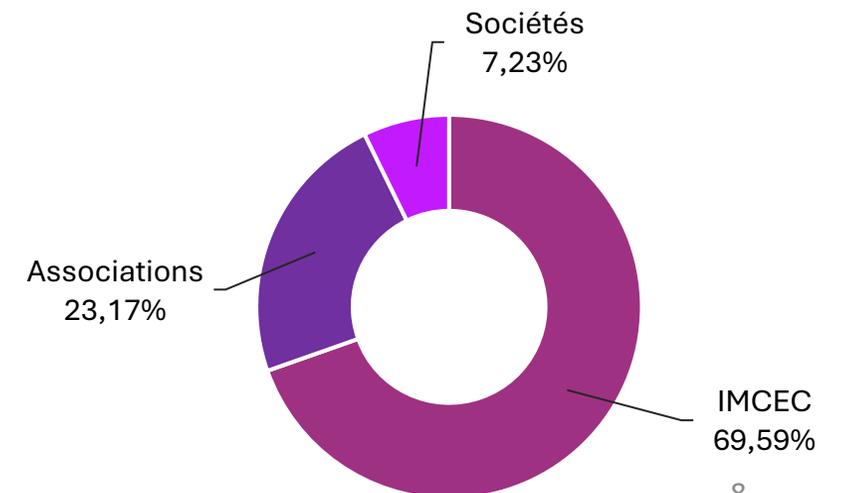


Une dominance des femmes dans la clientèle, avec une proportion d'environ **44%** en 2012, atteignant presque la moitié de la clientèle du secteur (**49%**) au 31 décembre 2024, au détriment des hommes.

Ceci traduit :

- L'autonomie financière des femmes ;
- L'effet de décision relative à la discrimination des femmes dans l'octroi des crédits ; Etc.

Répartition de la clientèle des SFD en fonction de leur forme juridique

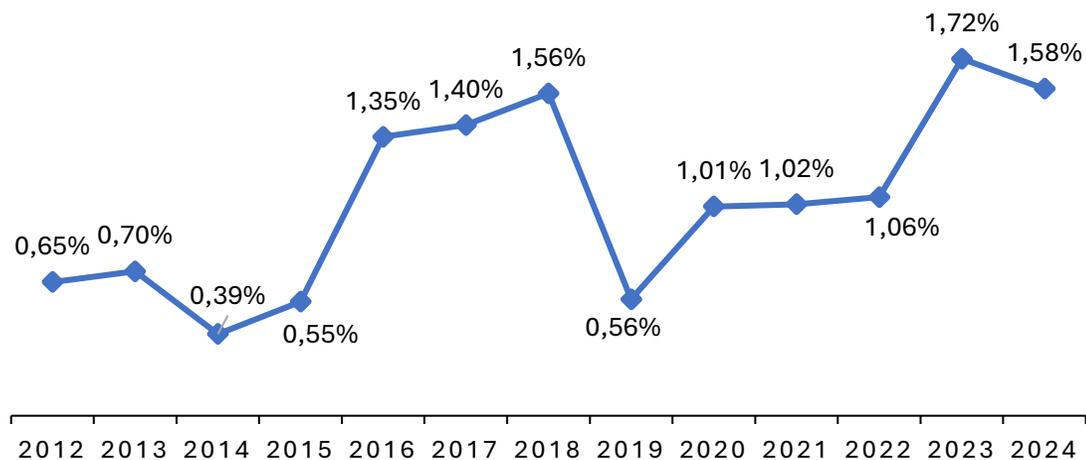


→ Opérations de crédits

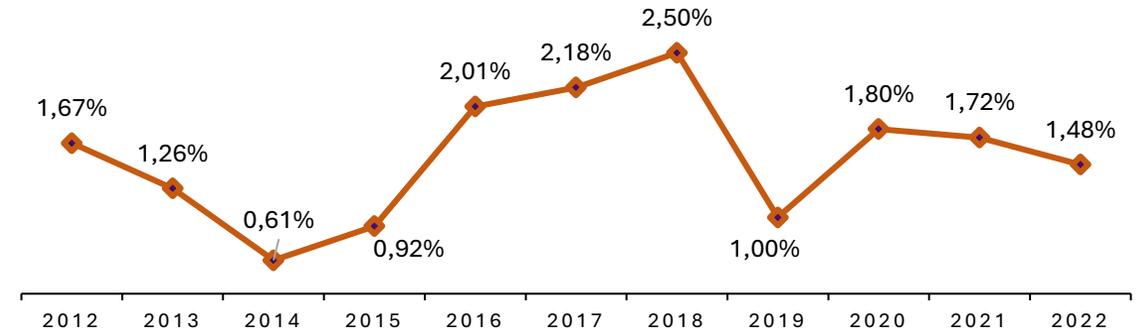
□ Evolution du montant des crédits octroyés par les SFD (en milliards de FCFA)



□ Evolution de la part des crédits octroyés par les SFD dans le PIB



□ Evolution de la part des crédits octroyés par les SFD par rapport aux crédits bancaires

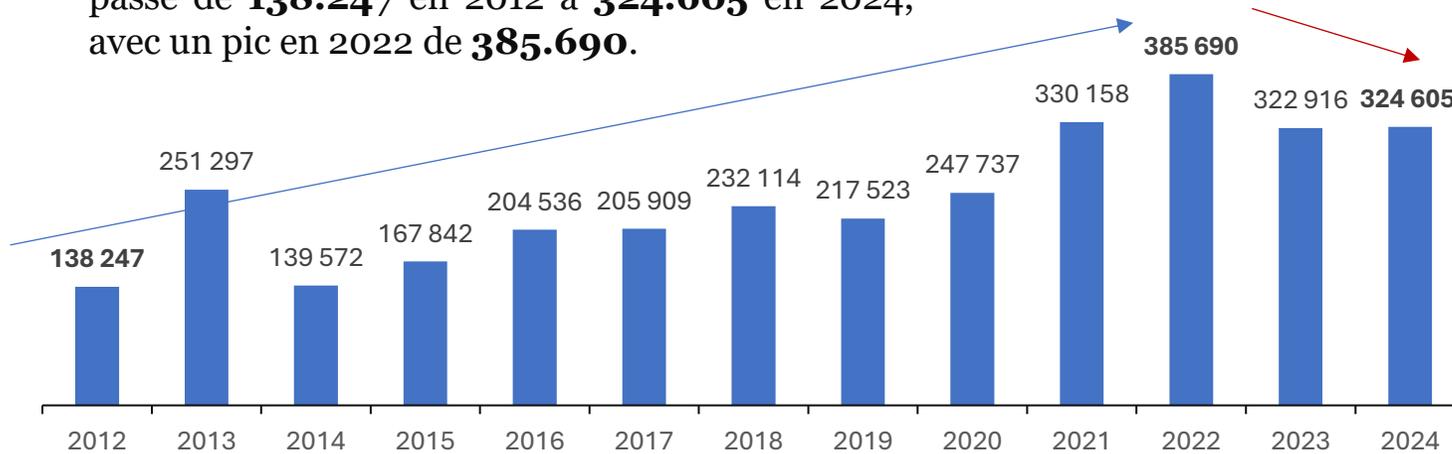


- Le montant des crédits octroyés par les SFD a fortement augmenté, passant de **36,75** milliards de FCFA en 2012 à **204,88** milliards de FCFA au 31 décembre 2024, soit une hausse de 457,5%.
- La part des crédits octroyés dans le PIB est passée de **0,65%** en 2012 à **1,58%** au 31 décembre 2024, renforçant la contribution des SFD dans le financement de l'économie.
- La part des crédits octroyés dans le secteur bancaire est en moyenne **1,56%** entre 2012 et 2022.

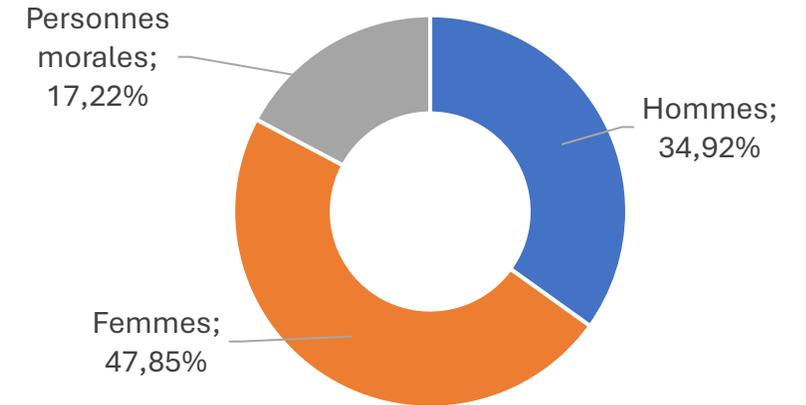
→ Opérations de crédits

□ Evolution du nombre de bénéficiaire de crédits

Le nombre annuel de bénéficiaire de crédits est passé de **138.247** en 2012 à **324.605** en 2024, avec un pic en 2022 de **385.690**.



□ Répartition du nombre de bénéficiaire de crédits des SFD selon le genre au 31/12/2024



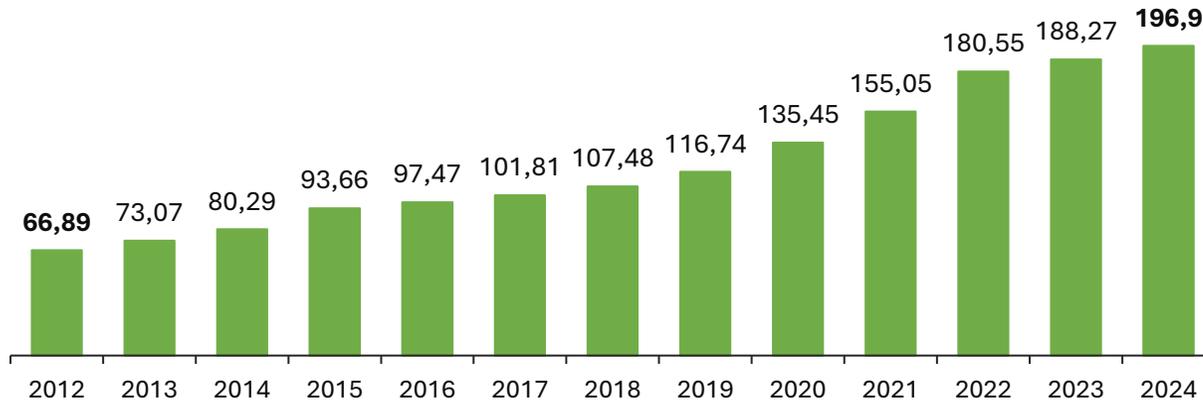
- Le PAR à 90 est resté au dessus de la norme réglementaire de 3% depuis 2012.
- L'effort d'appréciation entre 2020 et 2022 n'a pas pu continuer à partir de 2023 montrant jusqu'en 2024 un niveau de dégradation encore plus poussé.

□ Evolution du taux de créances en souffrance

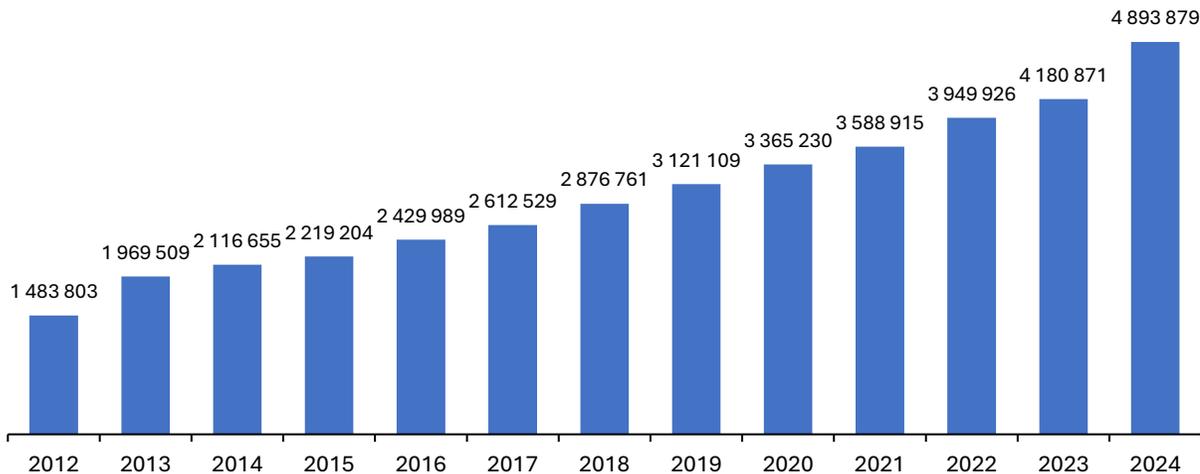


→ Opérations de dépôts

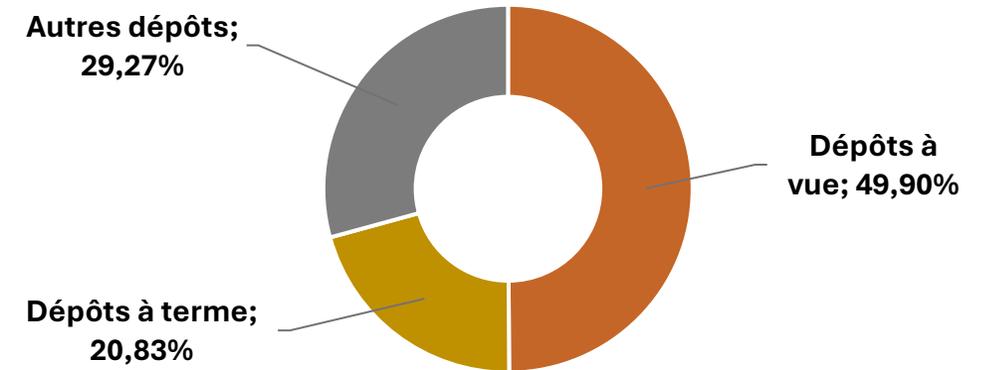
□ Evolution des montants des dépôts des clients (en milliards de FCFA)



□ Evolution du nombre de déposants



□ Répartition du montant des dépôts par types de dépôts au 31/12/2024



- Les montants des dépôts au sein des SFD a connu une croissance significative de 194,36% durant la période ; passant de **66,89 milliards de FCFA** en 2012 à **196,9 milliards de FCFA** en 2024.
- Les dépôts à vue représentent près de la moitié (**49,90%**) des dépôts des clients auprès des SFD.
- Le nombre des déposants est passé de **1.483.803** en 2012 à **4.893.879** en 2024.

3. Point des actions de surveillance réalisées

→ Point sur l'assainissement du secteur (surveillance du secteur informel)

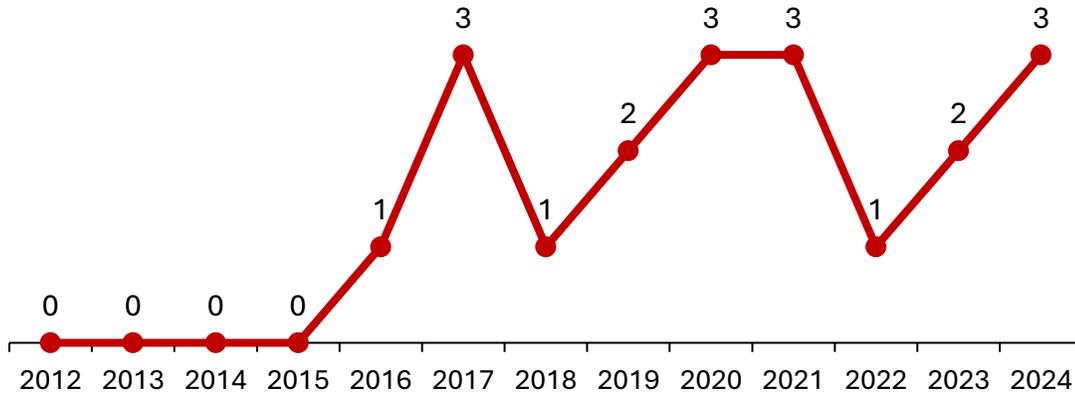
- Crise ICC de 2010 ;
- Réalisation d'un recensement en 2011 :
 - ✓ Dénombrement de **495 structures exerçant dans l'illégalité** ;
- Prise de mesures par le Gouvernement, notamment :
 - ✓ Création du **CSFASM** ;
 - ✓ Elaboration de la première génération du **plan d'assainissement** en 2013 ;
 - ✓ Réalisation des actions de sensibilisation avec l'appui du CSFASM :
 - Spots de sensibilisations à travers les médias ;
 - Sessions périodiques de sensibilisations délocalisés ;
 - Identification et fermeture des structures illégales ; etc.

→ **Point sur l'assainissement du secteur** (surveillance du secteur informel -suite)

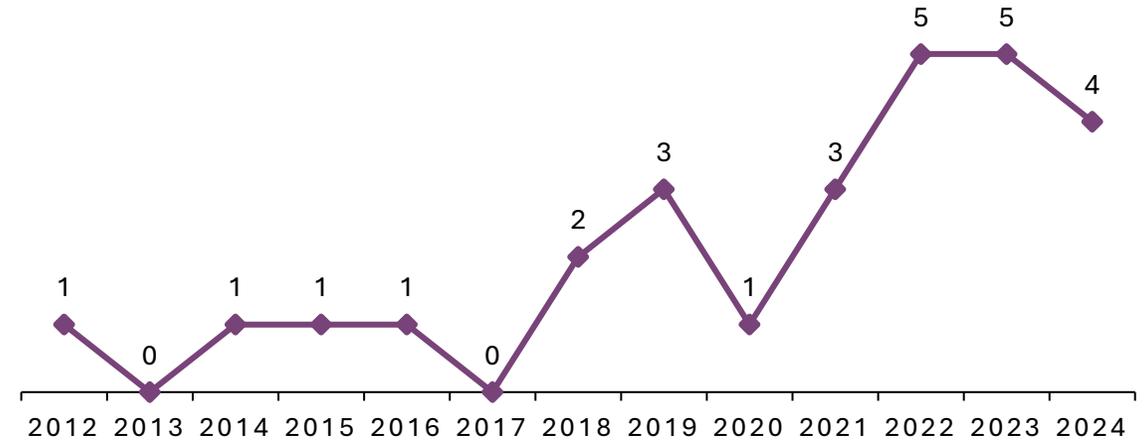
- Réalisation d'un second recensement en **2019** :
 - ✓ Dénombrement de seulement **38 structures illégales** ;
- Toutefois, à partir de 2020, il y a eu la **recrudescence de nouveaux mécanismes de spoliation** (**nouvelles formes de pratiques avec l'utilisation des TIC**) :
 - Placement en ligne, cryptomonnaie, marketing réseau, e-commerce, ADOGBÈ, etc.
- Elaboration d'un nouveau **plan d'assainissement en 2023** intégrant les stratégies de lutte contre ces nouvelles pratiques ;
- La création du réseau des maires en 2023 et la poursuite des actions de sensibilisations ; etc.

➔ Point sur la supervision du secteur formel de la microfinance

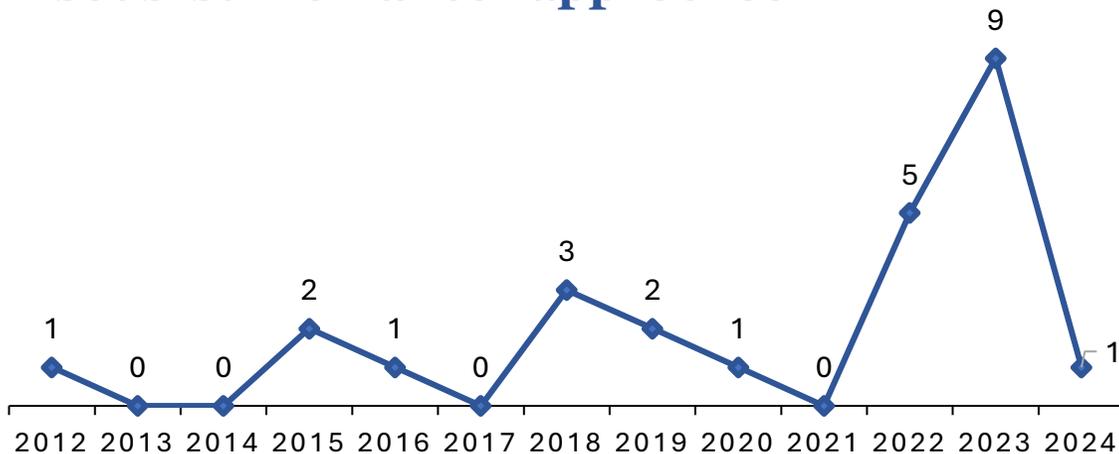
❑ Evolution du nombre de SFD liquidés



❑ Evolution du nombre de SFD mis sous AP



❑ Evolution du nombre de SFD mis sous surveillance rapprochée



- Au cours de la période, le nombre de SFD liquidés est de **dix-neuf (19)** et **actuellement neuf (09)** sont encours de liquidation.
- Le nombre de SFD mis sous AP a considérablement augmenté après 2017 et quatre (04) y sont actuellement.
- Le nombre de SFD sous surveillance rapprochée s'est accentué entre 2022 et 2023.
- Tout ceci traduit de plus en plus une mauvaise gouvernance au sein des institutions et un risque de fragilité du secteur.

4. Conclusion

- Avec la Loi 2012-14, le secteur de la microfinance, notamment du Bénin, a enregistré des évolutions significatives au cours de ces dernières années en matière de :
 - ✓ Octroi de crédits pour le financement de l'économie ;
 - ✓ Nombre de bénéficiaires (notamment les femmes) ;
 - ✓ Couverture nationale ; etc.
- Tout ceci contribue à l'inclusion financière à travers la facilité d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations exclues du système bancaire classique.
 - ✓ Toutefois, des insuffisances sont relevées dans l'application de cette loi et ont conduit à l'élaboration et à l'adoption le 21 décembre 2023 d'une nouvelle Loi uniforme régissant le secteur de la microfinance dans l'espace UMOA.
 - ✓ La Communication 2 présentera les grandes lignes de ladite Loi uniforme.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION



 +229 01 69 52 00 00

 +229 01 40 38 00 00

 secretariat2@anssf.d.bj

 <https://anssf.d.bj>